

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/04/2019

Dossier complet le :

07/03/2019

N° d'enregistrement :

2018-7352

1. Intitulé du projet

Lotissement Les Jardins du Lac 3

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DUCOURNEAU

Prénom Jean Louis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement de 4ha61a11 sur la commune de Parentis en Born ayant pour but la création de 47 lots à bâtir en continuité d'un lotissement existant.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en l'extension d'un lotissement existant pour couvrir la totalité de la zone destinée à l'urbanisation dans le PLU de la commune de Parentis en Born. Les parcelles n°378, 535, 868p, 872, 882p, 884 et 1096 de la section Alsont concernées par le projet.

L'extension comprend 47 lots à bâtir dont les surfaces sont comprises entre 561 et 999m².

Les voies créées respectent les orientations d'aménagement préconisées par le PLU pour cette zone.

Une coulée verte de 6m de largeur sera laissée à l'Ouest le long de la propriété forestière voisine, et la voie centrale présentera une largeur de 25m dont 13m en espace vert arboré.

L'emprise totale de ce lotissement sera de 46 111m².

4.2 Objectifs du projet

Ce lotissement et la création de 47 lots à bâtir en continuité de l'existant visent à répondre à la forte demande de terrains sur la commune de Parentis en Born. De plus les lots créés présentent des surfaces plus importantes que celles qui sont proposées ailleurs sur la commune, pour répondre à une demande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier de création du lotissement suivra les étapes suivantes:

- phase de défrichage: abattage des pins situés sur les parcelles supportant le projet. Abattage des chênes situés sur les voies, et éclaircissage de ceux situés sur les lots et sur les espaces verts. Dessouchage.
- phase de viabilisation, pose des réseaux souterrains basse tension, téléphone, éclairage public, eaux usées, eaux pluviales
- phase de réalisation des voies en enrobés
- phase de réalisation des espaces verts par enherbement et plantation de chênes pédonculés et de chênes lièges sur les espaces verts.

Les eaux usées seront collectées puis raccordées au réseau communal.

Les eaux de pluie seront collectées par des noues situées le long de la voie principale et sur la bande de 6m côté Ouest de projet. Elles s'infiltreront sur place par l'intermédiaire de ces noues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lots sont destinées à la construction de maison individuelles similaires à celles existantes sur les terrains voisins.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défricher
- Permis d'auénerger

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du lotissement:	46 111 m ²
Surface des lots:	31 252 m ²
Surface des espaces verts hors emprise de la voie:	5 572 m ²
Surface de la voie, des trottoirs, des espaces verts dans l'emprise de la voie:	9 282 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée des Jardins d'Hélène
Lieu dit DULUC
40160 Parentis en Born

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 05 ' 29 " W Lat. 44 ° 20 ' 53 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Parentis en Born est concernée par la loi Littoral du 3 janvier 1986, définissant les conditions d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonnr. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein du site inscrit "Etangs Landais Nord" (SIN 0000200). Ce site, désigné par arrêté le 16/08/1977, couvre une superficie de près de 43 680 hectares.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 350m du site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born" (FR7200714 - ZSC)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une altération du milieu naturel consécutive à la création de terrains à bâtir. Cette opération entraînera l'abattage d'arbres. La faune associée à ces milieux sera perturbée mais trouvera aisément refuge dans les milieux alentours. le projet entraîne une imperméabilisation du sol, mais les eaux de ruissellement seront traitées sur les parcelles du projet et cela n'entraînera donc pas de modification des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, riverain de la zone urbaine, ne compromet pas la sauvegarde du site Natura 2000 qui se trouve à 350m.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement engendrera un changement d'occupation du sol au droit des parcelles concernées. Toutefois, du fait de la proximité de la zone urbaine, ces parcelles n'étaient pas exploitées correctement comme une propriété forestière, elles étaient plus ou moins à l'abandon, et les pins existants sont même dangereux pour certains, car ils menacent de tomber.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera l'espace forestier mais de façon minimale, vu la zone forestière voisine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, la circulation d'engins sera source de bruit en période diurne, et uniquement les jours ouvrés. La législation en vigueur concernant les émissions sonores sera respectée. Le projet ne se trouve pas à proximité d'infrastructures routières majeures de transport.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront engendrées par l'éclairage public posé le long des nouvelles voies.</p> <p>Il est concerné par les émissions lumineuses des lotissements voisins existants.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées au sein du projet et dirigées vers le réseau communal.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, elles seront collectées dans le périmètre du projet dans des noues où elles seront stockées puis infiltrées dans le sol sableux.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être éventuellement générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p> <p>Au cours de la phase d'exploitation, les ordures ménagères seront collectées par les services techniques du syndicat intercommunal.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de nouveaux terrains à bâtir va entraîner un accroissement de la présence humaine dans ce secteur. Les terrains seront construits et les jardins autour des maisons seront traités en jardin d'agrément, avec plantation d'arbres.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en zone 1AU destinée à l'urbanisation dans le PLU Grenélisé de la Commune. Le projet respecte donc les orientations du document d'urbanisme et son zonage.

Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été inventoriée lors de l'investigation sur le terrain. La faune dérangée par les travaux pourra trouver refuge au sein des terrains naturels situés à proximité du projet.

Il n'a pas été relevé de zone humide sur ce terrain.

L'état de la forêt sur ces parcelles est mauvais et sans entretien, son altération n'est donc pas de nature à remettre en cause le massif forestier environnant.

Compte tenu de ces raisons, je n'estime pas que ce projet doive faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan cadastral Extrait du plan de zonage du PLU Orientations d'aménagement jointes au PLU Plan de composition du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Biscarone

le,

07-03/2015

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Commune de PARENTIS en BORN
Lotissement « les Jardins du Lac 3 »

PHOTOGRAPHIES
Plan prises de vues

PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12



Lotissement Les JARDINS du LAC 3 Plan de Composition

Lieu-dit : " DULUC "
Echelle 1/500

LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Limite zone constructible
- Emplacement obligatoire du parking de midi
- Chaussée
- Piste cyclable et piétons
- Espaces verts

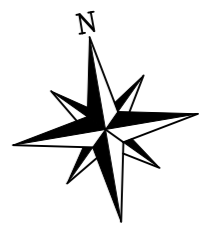
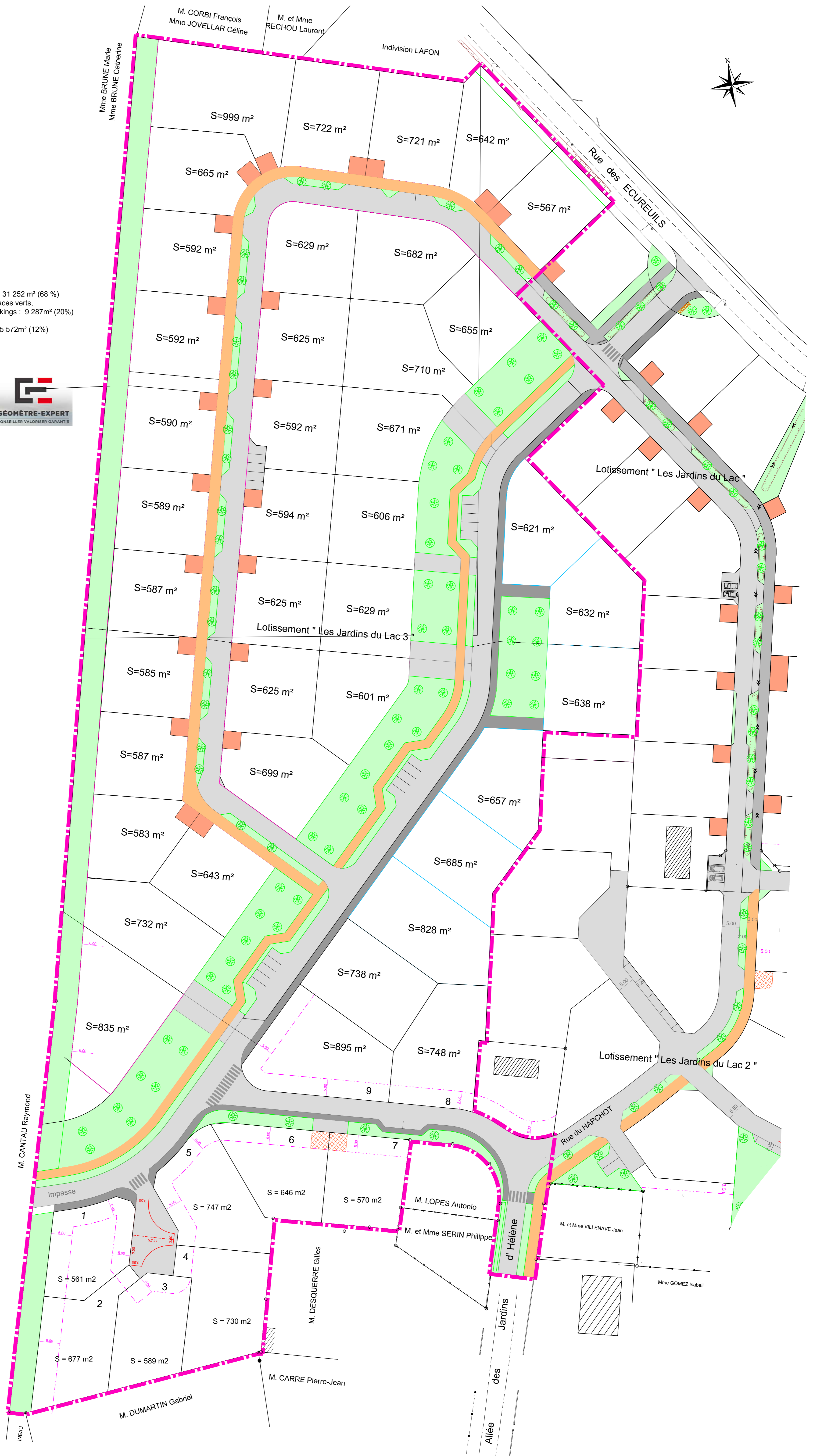
SECTION AI
 Numéros 378 pour 1ha69a19
 535
 868p
 872
 882p
 884 pour 1ha03a20
 1096 pour 1ha5a39

Superficie des lots: 31 252 m² (68 %)
 Superficie de la voirie, espaces verts,
 piste cyclable, accès et parkings : 9 287m² (20%)
 Espaces verts hors voirie: 5 572m² (12%)
SUPERFICIE LOTIE:

Plan Réf 16-059 dressé le 22 octobre 2018
 PA 4

GEOCEAN
 Didier BOURY - Philippe BERGES
 SELARL de Géomètres-Experts DPLG
 166 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris - 40060 BISCARROSSE
 Tél: 05.58.78.14.05
 Fax: 05.58.78.79.76

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR





SITE N°6 : Duluc

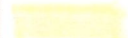





Le schéma d'intention d'aménagement


VILLE DE PARENTIS EN BORN

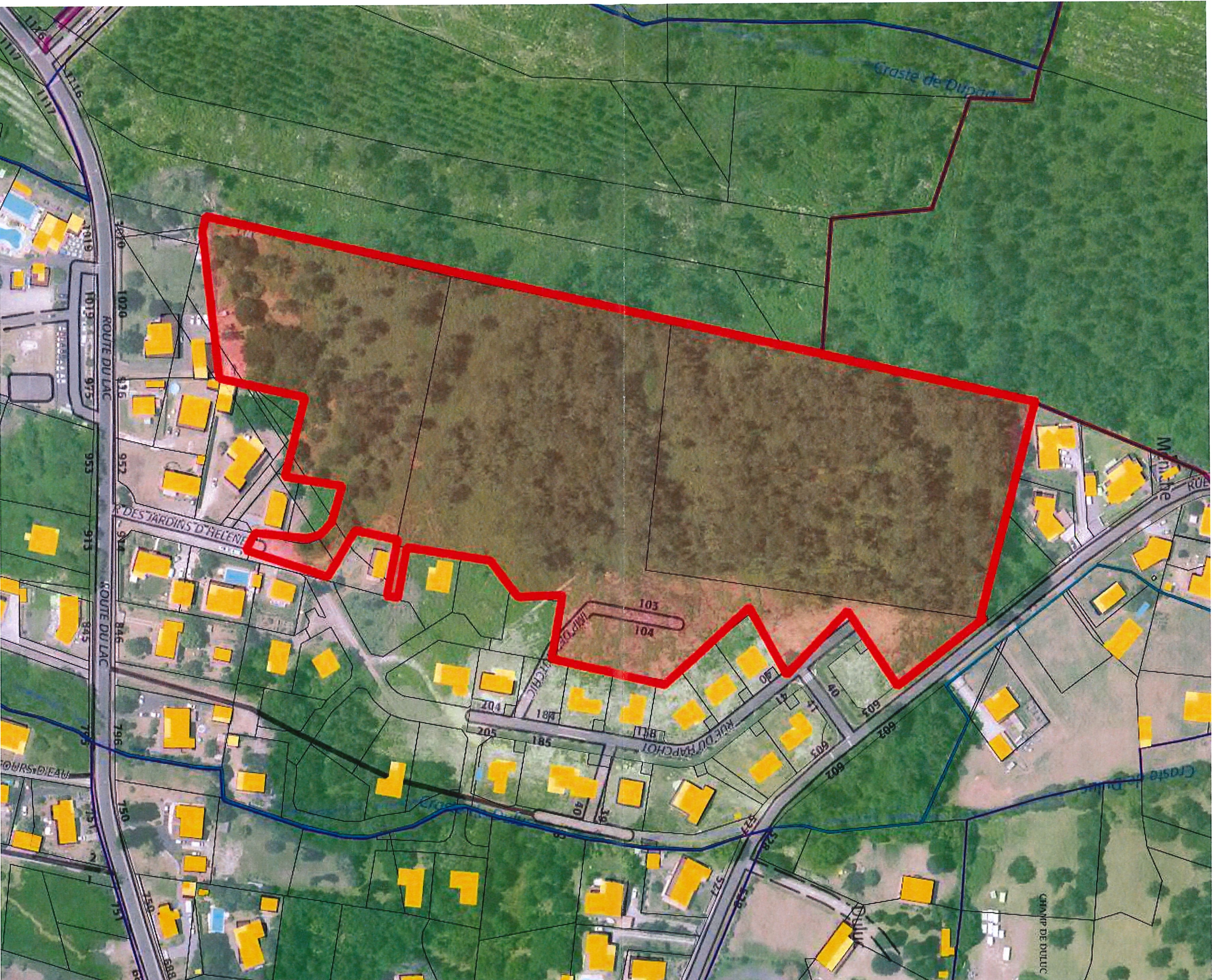
Orientation d'aménagement et de programmation

PLU de Parentis en Born

octobre 2011

-  Périmètre constructible
-  Espace public à dominante végétale
-  Voie structurante à créer
-  Voie secondaire à créer
-  Piste cyclable
-  Accompagnement végétal





Département :
LANDES
Commune :
PARENTIS EN BORN

Section : AI
Feuille : 000 AI 01
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000
Date d'édition : 19/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

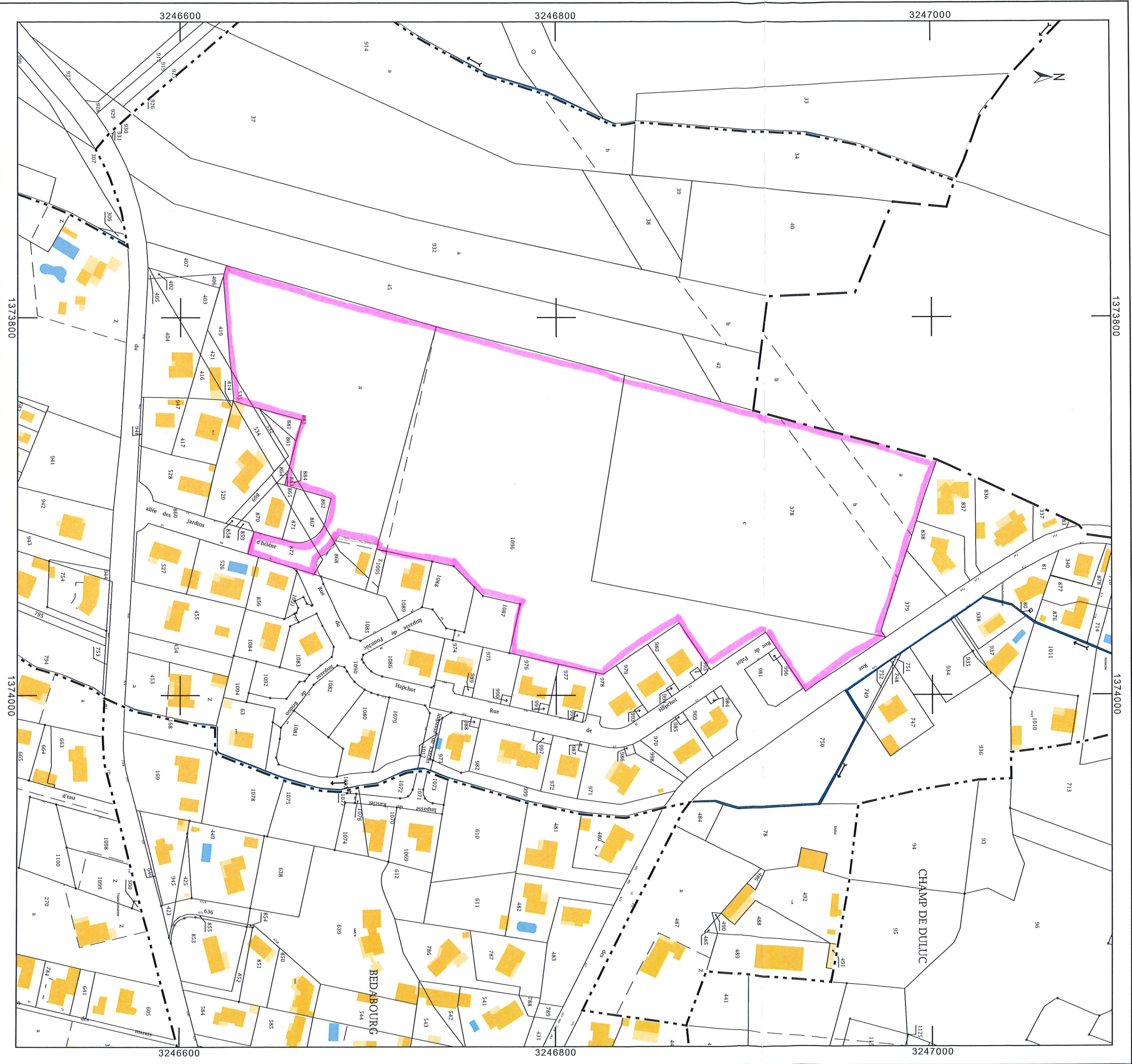
Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

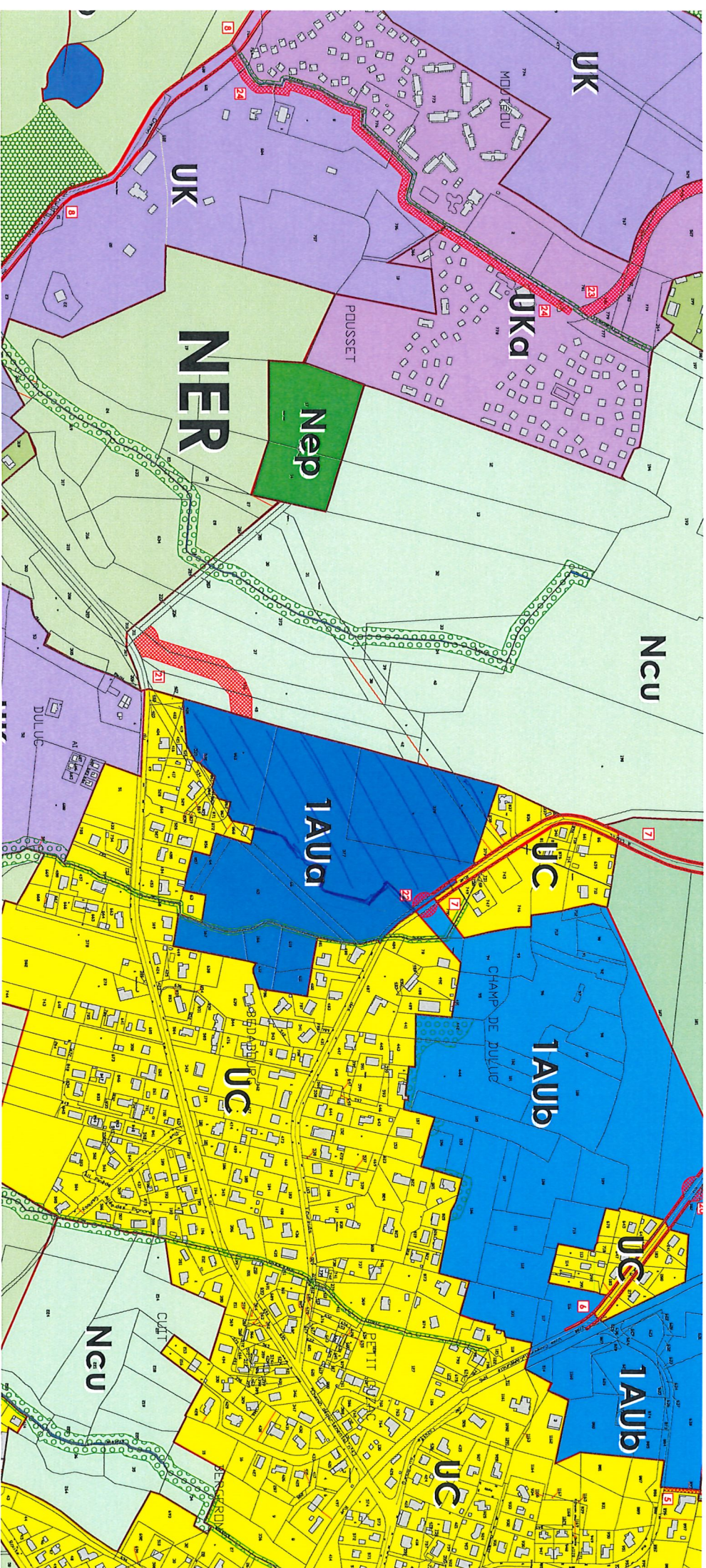
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des Impôts foncier suivant :
MONT-DE-MARSAN
12 AVENUE DE DAGAS 40022
40022 MONT-DE-MARSAN
tél. 05 58 06 61 61 -fax 05 58 06 57 27
ptgc.400.mont-de-
marsan@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Complément d'informations : Référence
2018-7352_HG_incomplet

Affaire suivie par Hélène GRAND



Département des Landes (40)

Maître d'ouvrage : M. Jean Louis DUCOURNEAU

Commune : PARENTIS-EN-BORN

Défrichage de 4 ha 61 a pour la création
d'un lotissement de 47 lots d'habitation

Janvier 2019



EnVolis
Ingénierie - Environnement

SOMMAIRE

A. Courrier de demande de compléments d'informations émis par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine	3
B. Note de Réponses aux questions posées	6

A. Courrier de demande de compléments d'informations émis par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 12 novembre 2018.

Mission Évaluation Environnementale
Pôle Projets

Nos réf. : 2018-7352_HG_incomplet
Affaire suivie par : Hélène GRAND
helene.grand@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 56 24 85 16

Monsieur,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçue le 29 octobre 2018, pour le projet suivant :

Nom du projet : Défrichement de 4 ha 61 a pou la création d'un lotissement de 47 lots d'habitation

Commune(s) : Parentis en Born (40)

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

- 1 – Intitulé du projet
- 2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
- 3 – Catégorie(s) applicable(s)
- 4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)
- 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
 - Veuillez présenter le diagnostic écologique et indiquer la date d'investigation.
 - Veuillez présenter les mesures prises pour limiter le risque de feu de forêt.
- 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)
 - Votre projet est situé en zone 1Aua de plus de 7 ha du PLU de Parentis-en-Born et s'inscrit donc dans un aménagement d'ensemble qui mérite une conception à cette échelle. L'aménagement présenté contribue à l'étalement urbain avec une capacité d'accueil de population faible au regard des espaces consommés. Pouvez-vous envisager d'autres formes de bâti et d'aménagement (répartition et desserte des lots en prenant en compte les projets limitrophes) permettant de gagner en densité et de réduire les impacts résiduels du projet sur des zones naturelles ?
 - En fonction de l'évolution de vos réflexions sur ces aspects, merci de bien vouloir présenter un plan de masse actualisé
- 7 – Auto-évaluation (facultatif)
- 8 – Annexes obligatoires

Monsieur Jean Louis DUCOURNEAU
456 Route des écureuils
40 160 PARENTIS EN BORN

copie : berges@geocean.fr
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX

9 - Engagement et signature
Veuillez signer votre formulaire

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir me transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus, en rappelant le n° de dossier figurant en objet, soit par courrier à l'adresse suivante :

DREAL Nouvelle - Aquitaine
Mission Évaluation Environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX CEDEX

soit par mél :
pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr.

L'ensemble du dossier (le cerfa, les annexes hors annexe 1, et les compléments éventuels) sera publié sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/projets-examen-au-cas-par-cas-decisions-r1418.html>) en application de la réglementation en vigueur (article R.122-3 III.), dès le dossier jugé complet.

Si vous jugez que, en application de l'article L122-3-4, la divulgation de certaines informations du dossier serait de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés au I de l'article L. 124-4 (défense nationale, protection de l'environnement auquel elle se rapporte, protection des renseignements,...), et au II de l'article L. 124-5 (politique extérieure de la France, droits de propriété intellectuelle,...), vous devez l'indiquer à l'autorité environnementale dès transmission des compléments ci-dessus demandés.

Pour être publiable sans délai, le dossier complet doit être fourni à l'autorité environnementale en un seul fichier, au format pdf, de moins de 25Mo, à envoyer à l'adresse pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Le délai d'instruction de trente-cinq jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments. Je vous informe qu'en l'absence de réponse dans un délai de six mois, votre demande sera classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de la Mission
Evaluation Environnementale

Pierre QUINET

B. Note de Réponses aux questions posées

➤ 5 – Sensibilité environnementale de la zone d’implantation

-Veuillez présenter le diagnostic écologique et indiquer la date d’investigation.

Le diagnostic écologique permettant de dresser un inventaire automnal des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d’étude est présenté en annexe.

Les investigations de terrain ont été réalisées les 14 et 22 novembre 2018 afin d’établir une première cartographie de la faune et de la flore composant le site d’étude. Les inventaires ont été menés sur le périmètre strict du projet mais également sur un périmètre élargi afin d’appréhender au mieux les sensibilités écologiques dans leur ensemble.

De cet inventaire résultent les enjeux écologiques forts suivants :

- Présence de « Lande à Molinie » qui se voit attribuer un enjeu fort vis-à-vis de ses fonctionnalités et services rendus en tant que zone humide (régulation des pollutions et des nutriments, stockage des eaux...) et car elle forme un habitat de reproduction et de repos favorable au **Fadet des Laïches**, espèce protégée à enjeu de conservation fort ;
- Présence de la **Fauvette pitchou** sur site, espèce protégée nationalement, présentant un statut « en danger » en France. Celle-ci évolue dans les formations mixtes de « fourrés à Ajonc » et de jeunes plantations de Pin qui se voient attribuer un enjeu fort car constituent des habitats favorables à sa reproduction et à son repos.
- Présence d’un **arbre à cavité** pouvant potentiellement accueillir des **chiroptères** considéré à enjeu fort.

Face aux enjeux rencontrés, il a été décidé de retravailler la composition du projet afin de **maximiser l’évitement des zones humides et des habitats potentiellement favorables au Fadet des Laïches**. En accompagnement, plusieurs autres mesures d’évitement et de réduction seront réalisées. Les habitats favorables à la Fauvette pitchou ne pouvant pas être évités sans compromettre le projet, un **dossier de demande de dérogation de destruction d’habitats d’espèces protégées sera réalisé**. Celui-ci permettra entre autres de compléter l’actuel diagnostic (visite nocturne dédiée aux amphibiens, détermination de la présence ou non du Fadet des laïches sur site, et du statut de la Fauvette pitchou (nicheur avéré ou non)) et de proposer des mesures de compensation adaptées.

Toutes ces mesures ERC sont présentées en détails dans la note suivante.

Mesures ERC relatives aux incidences du projet

Projet de lotissement

Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Mesures d'évitement

- Initialement la quasi-totalité des 2800 m² de zones humides (landes à Molinie), se trouvait impactée par le projet (voir le plan de masse initial ci-après).
La révision du projet effectuée en adéquation avec les préconisations émises dans le pré-diagnostic écologique permet de **préservé 2000 m² de zones humides** en trois îlots d'espaces verts connectés entre eux. La connexion des landes humides permet de conserver une continuité et ainsi de permettre à une majorité d'espèces utilisant ces espaces (ici principalement l'entomofaune) de se maintenir sur site. Ce corridor écologique reliera ainsi les zones humides du terrain aux vastes landes à enjeu à l'Ouest et sera d'autant plus fonctionnel. **La surface impactée de zone humide après cet effort d'évitement est de 800 m².**
- **Les arbres présents dans les espaces verts du terrain seront conservés** et protégés en phase chantier. Ainsi **l'arbre à cavité** potentiellement favorable aux chiroptères, situé dans ces espaces verts **ne sera pas impacté par le projet et conservera son intégrité.**

Mesures de réduction

- Les travaux de défrichage seront réalisés durant la période la moins défavorable à la faune et en dehors des périodes de reproduction afin de limiter au maximum la mortalité et le dérangement des individus. La fenêtre d'opération la plus favorable pour le chantier de défrichage s'étale donc de septembre à février.
- Le défrichage sera réalisé de manière à laisser à la faune la possibilité de fuir vers les espaces naturels, c'est-à-dire selon une progression Est – Ouest.
- Les zones humides situées dans les espaces verts seront maintenues en l'état et **protégées en phase travaux par une clôture** pour empêcher les engins d'y circuler. Pendant la phase d'exploitation une fauche annuelle permettant d'entretenir la lande sera réalisée.
- Interdiction de déverser des produits polluants à même le sol. Vérification de l'état des engins de chantier pour éviter toute pollution par les hydrocarbures.

- Gestion des déchets et acheminement vers les filières de traitement adaptées.
- Ravitaillement et maintenance des véhicules au sein d'aires étanches ou en dehors de la zone de chantier au sein d'aires adaptées.
- Respect des normes et de la législation concernant les nuisances sonores.
- Des végétaux seront plantés afin d'agrémenter le site et de créer un écran végétal le long des voiries et du voisinage. Les espèces choisies seront des espèces locales.

Mesures de compensation

- Une compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire ;
- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront gérées au sein de noues d'infiltration à faible profondeur. Une surverse en cas de dysfonctionnement ou d'évènement exceptionnel sera trouvée.
- Un dossier de demande de dérogation de destruction d'habitats d'espèces protégées et de destruction accidentelle d'espèces protégées sera réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ainsi que les mesures compensatoires afférentes.

Plan de masse initial



Plan de masse avec les mesures d'évitement



-Veuillez présenter les mesures prises pour limiter le risque de feu de forêt.

La commune de PARENTIS EN BORN n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêt. Le risque feu de forêt bien que présent n'a donc pas été jugé comme ayant une intensité et une probabilité qui atteignent des niveaux pouvant compromettre la sécurité des biens et personnes. La parcelle du projet n'est soumise à aucun périmètre réglementaire impliquant une bande inconstructible dans son périmètre ou autre mesure de ce type.

Le terrain qui est bordé au Nord, Est et Sud par des habitations, présente **une très bonne défendabilité**. Chaque habitation prévue par l'aménagement est accessible facilement par la voirie interne (rue de Hapchot) et permettra donc aux pompiers de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incendie domestique. Pour ce qui est de **l'accès aux parcelles forestières à l'Ouest, des passages sont conservés au sein du projet (voiries et espaces verts)**. De plus ces parcelles sont accessibles depuis la voie qui relie la route du lac et la route Théophile Gautier au sud du lotissement bordant le projet au sud.

Les espaces verts, et en particulier **la bande à l'ouest**, seront régulièrement **débroussaillés et nettoyés** afin de limiter tout risque de feu de forêt à proximité du projet.

- 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

-Votre projet est situé en zone 1Aua de plus de 7 ha du PLU de Parentis-en-Born et s'inscrit donc dans un aménagement d'ensemble qui mérite une conception à cette échelle. L'aménagement présenté contribue à l'étalement urbain avec une capacité d'accueil de population faible au regard des espaces consommés. Pouvez-vous envisager d'autres formes de bâti et d'aménagement (répartition et desserte des lots en prenant compte les projets limitrophes) permettant de gagner en densité et de réduire les impacts résiduels du projet sur des zones naturelles ?

-En fonction de l'évolution de vos réflexions sur ces aspects, merci de bien vouloir présenter un plan de masse actualisé

Un nouveau plan de masse a été réalisé afin de prendre en compte les remarques proposées. Celui-ci se combine aux enjeux environnementaux évoqués lors de la remarque précédente. De plus, les contraintes du plan local d'urbanisme de la commune de Parentis en Born ne permettent pas un changement majeur de la typologie du bâti proposé (lotissement d'habitation individuelle). Pour rappel, le PLU impose en zone 1AUa les règles suivantes :

- La surface de l'emprise totale des constructions est limitée à 20 % de la surface de l'unité foncière dans le secteur 1AUa.
- Dans le secteur 1AUa, la hauteur des constructions principales ne peut excéder 5,50 mètres, mesurée à l'égout du toit ou 7,50 mètres, mesurée au faîtage.

Ainsi, avec une taille d'habitation moyenne de 90 à 150 m², l'emprise foncière se doit d'être au minimum comprise entre 450 et 750 m².

D'autre part, le projet s'inscrit dans la continuité des opérations précédemment réalisées dans le secteur. Les voiries se raccordent entre elles, la continuité urbaine et la densification sous forme de lotissement est respectée.

En conclusion, il est proposé de compléter la rubrique « 7. Auto-évaluation » du formulaire CERFA n°14734*03 :

Suite à la demande de complément d'information demandée par la DREAL le 12 Novembre 2018 un pré diagnostic écologique a été réalisé.

Ce dernier a relevé des enjeux qui ont motivé la modification du plan de composition du projet de lotissement. Ce dernier évite 2 000m² de zones humides sous la forme de « Landes à molinie » (habitats d'espèces protégés – Fadet des Laiches).

Par ailleurs compte tenu de la présence d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, un dossier de saisine CNPN sera réalisé, intégrant des inventaires écologiques sur tous les taxons cibles et à des périodes favorables.

Ainsi, tous les enjeux environnementaux seront pris en compte par des procédures réglementaires. **Dans ces conditions, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.**

***Annexe : Pré-Diagnostic Ecologique
(Envolis)***

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE



Département des Landes (40)

Maitre d'ouvrage : SARL EUROLAND

Commune : PARENTIS-EN-BORN

Projet de lotissement

Novembre 2018

EnVolis
Ingénierie - Environnement



SOMMAIRE

Volet A : Analyse de l'état initial du site et de son environnement	6
I. Situation géographique et cadastrale	7
1. Localisation du projet	7
2. Références cadastrales.....	7
II. Milieu naturel.....	8
1. Milieux connexes.....	8
2. Expertise écologique	10
a. Les habitats naturels.....	10
b. La flore	19
c. La faune	20
Volet B : Synthèse du diagnostic	28
III. Evaluation des Enjeux environnementaux à l'échelle du projet	29
1. Evaluation de l'état de conservation des habitats et estimation des enjeux écologiques.....	29
2. Caractérisation des enjeux écologiques du site de projet	30

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25).....	7
Figure 2 : Situation cadastrale (Source : cadastre.gouv.fr)	7
Figure 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables sur la commune de PARENTIS-EN-BORN (Source : DREAL et INPN)	8
Figure 4 : Prise de vue du fossé au Sud (14/11/18).....	18
Figure 5 : Répartition de la Fauvette pitchou à l'échelle nationale (Source : INPN).....	21
Figure 6 : Répartition de la Fauvette pitchou à l'échelle régionale (Source : Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, 2015)	22
Figure 7 : Prise de vue de la Fauvette pitchou sur site (Source : ENVOLIS).....	23
Figure 8 : Prises de vue de l'arbre présentant une potentielle cavité à Chiroptères (Source : ENVOLIS)	24
Figure 9 : Coupe schématique longitudinale montrant la structure interne d'un gîte à trous de Pics (Source : PENICAUD, Chauves-souris arboricoles en Bretagne, 2000).....	25

Tableaux :

Tableau 1 : Habitats naturels présents sur le site d'étude et aux alentours.....	11
Tableau 2 : Espèces d'oiseaux contactés au cours de l'investigation de terrain	20
Tableau 3 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats.....	29

Planches :

Planche 1 : Milieux naturels remarquables	9
Planche 2 : Cartographie des habitats.....	12
Planche 3 : Cartographie de la faune d'intérêt.....	27
Planche 4 : Evaluation globale des enjeux	32

PREAMBULE

La société EURO LAND projette l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune de PARENTIS-EN-BORN dans le département des Landes (40).

La surface globale à aménager s'élève à près de **4,6 hectares**.

Le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, une campagne d'inventaires faune et flore a été menée dans l'emprise du projet d'aménagement et aux alentours directs.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue un prédiagnostic du site et des enjeux qui y sont associés en ce qui concerne le volet écologique.

Le prédiagnostic écologique établit l'état des lieux du site, en mettant en évidence les enjeux principaux en termes d'habitats naturels et d'espèces. Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

Le présent document s'articule selon plusieurs volets :

- Analyse de l'état initial du site et de son environnement
- Synthèse du prédiagnostic environnemental

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent prédiagnostic écologique est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	SARL EURO LAND
Adresse	249, Avenue du 8 mai 1945 40160 PARENTIS-EN-BORN

IDENTITE DU MAITRE D'ŒUVRE

Géomètre	Philippe BERGES - GEOCEAN
Adresse	166 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris 40600 BISCARROSSE

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS

949, avenue du Parc des Expositions
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.

Date	Indice	Rédaction	Relecture	Modifications
27/11/2018	Vs1	Aline HUG Chargée d'études a.hug@envolis.fr	Lucie LAGARDERE Directrice d'études	/



Volet A :
Analyse de l'état initial du site et de son environnement

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

1. LOCALISATION DU PROJET

La commune de PARENTIS-EN-BORN se situe dans les Landes (40), en limite Sud du Bassin d'Arcachon. Le site d'étude est localisé près du Lac de Biscarrosse le long de la route du Lac.

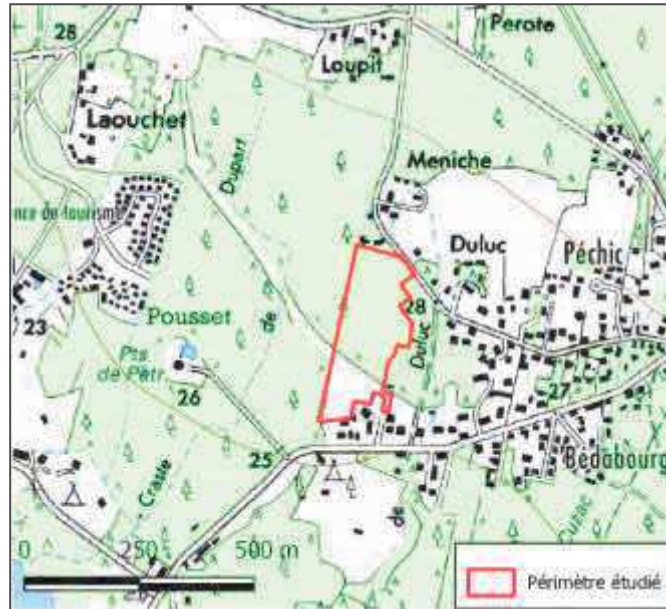


Figure 1 : Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)

2. RÉFÉRENCES CADASTRALES

Le terrain concerné par l'opération est sis sur les parcelles suivantes : Section AI n° 378, 535, 872, 882, 884 et 1096 pour une superficie totale de près de 46 165 m².

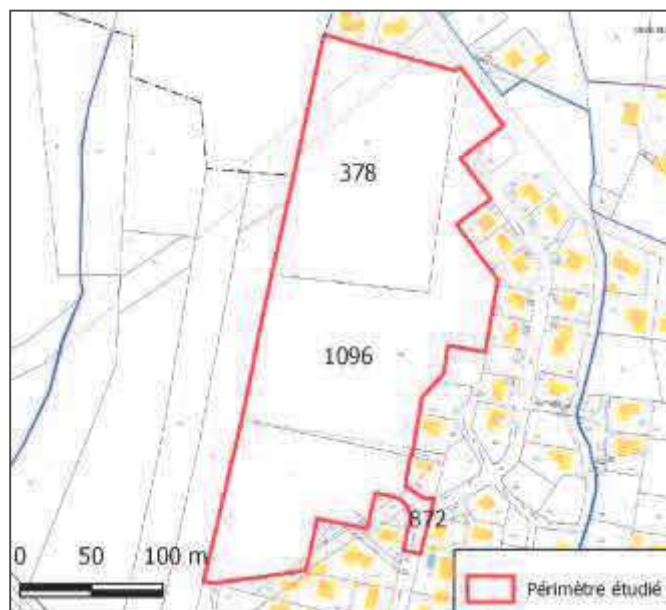


Figure 2 : Situation cadastrale (Source : cadastre.gouv.fr)

II. MILIEU NATUREL

1. MILIEUX CONNEXES

- Sources : - DREAL Aquitaine, Inpn.mnhn.fr
- Planche : - Milieux naturels remarquables

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable ou protégée de type ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux), ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). En revanche, **le site de projet est inclus dans le périmètre du site inscrit « Etang landais Nord ».**

De plus, des zones naturelles remarquables sont présentes sur le territoire communal de PARENTIS-EN-BORN, ou à proximité du site d'étude (dans un rayon de 3 km). Elles sont renseignées dans le tableau ci-dessous :

Figure 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables sur la commune de PARENTIS-EN-BORN (Source : DREAL et INPN)

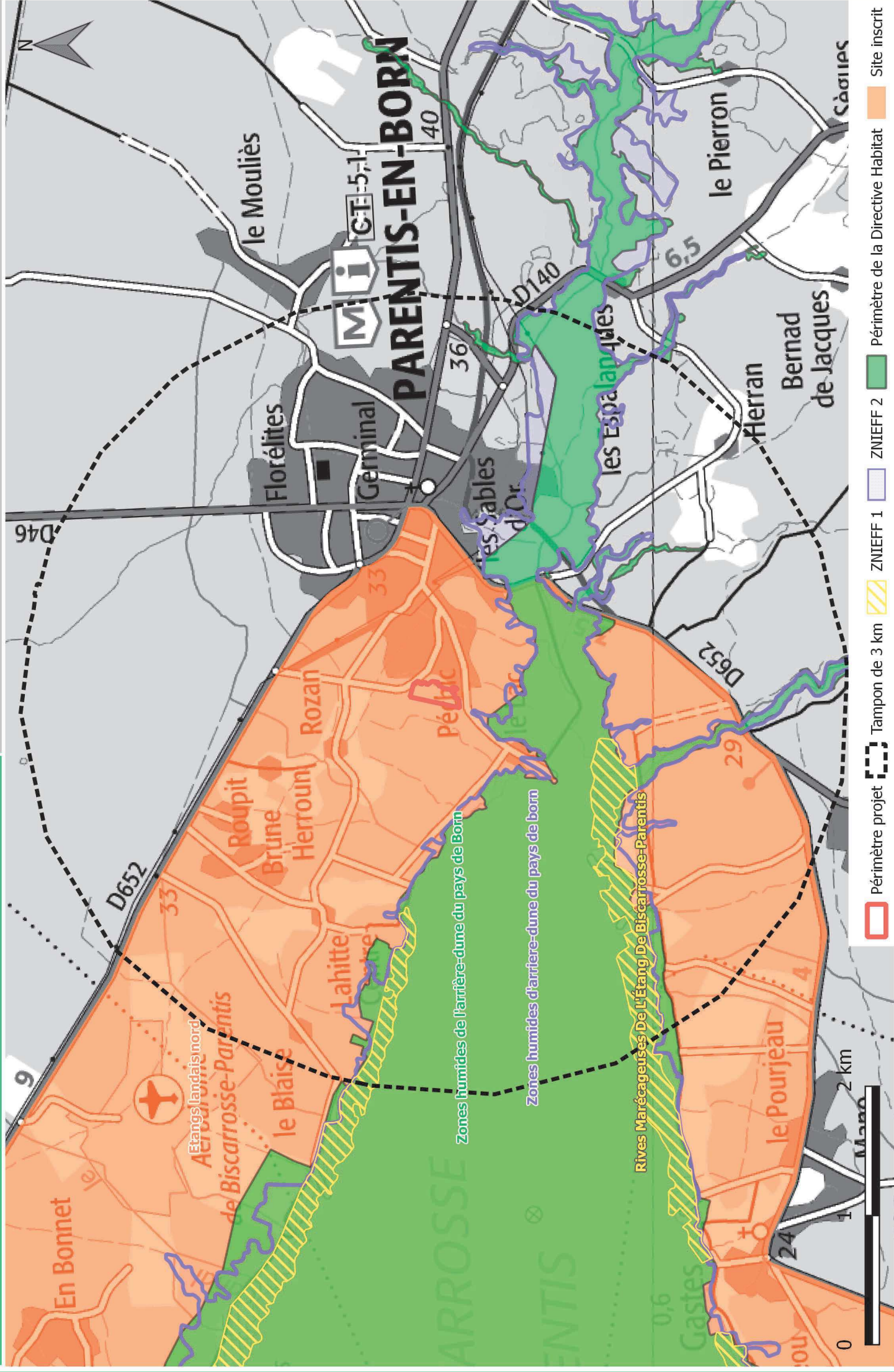
Type de Zone	Distance au projet	Superficie
Site inscrit <i>Etangs landais Nord</i> SIN 0000200	<i>Inclut le site de projet</i>	43 680 ha
ZNIEFF Type 2 <i>Zones humides d'arrière-dune du pays de Born</i> 720001978	<i>100 m au Sud</i>	12 820 ha
Natura 2000 Directive Habitat <i>Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born (ZSC)</i> FR7200714	<i>200 m au Sud</i>	12 915 ha
ZNIEFF Type 1 <i>Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis</i> 720000945	<i>1 km au Sud et 1,5 km à l'Ouest</i>	255 ha

Ces entités sont localisées sur la planche en page suivante.

Cartographie des Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)
SARL EURO LAND

Source : IGN et DREAL Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
Date : 27/11/2018



- Périmètre projet
- Tampon de 3 km
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- Périmètre de la Directive Habitat
- Site inscrit

2. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire automnal des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Des investigations de terrain ont été réalisées les 14 et 22 novembre 2018 afin d'établir une première cartographie de la faune et de la flore composant le site d'étude. Les inventaires ont été menés sur le périmètre strict du projet mais également sur un périmètre élargi afin d'appréhender au mieux les sensibilités écologiques dans leur ensemble.

a. Les habitats naturels

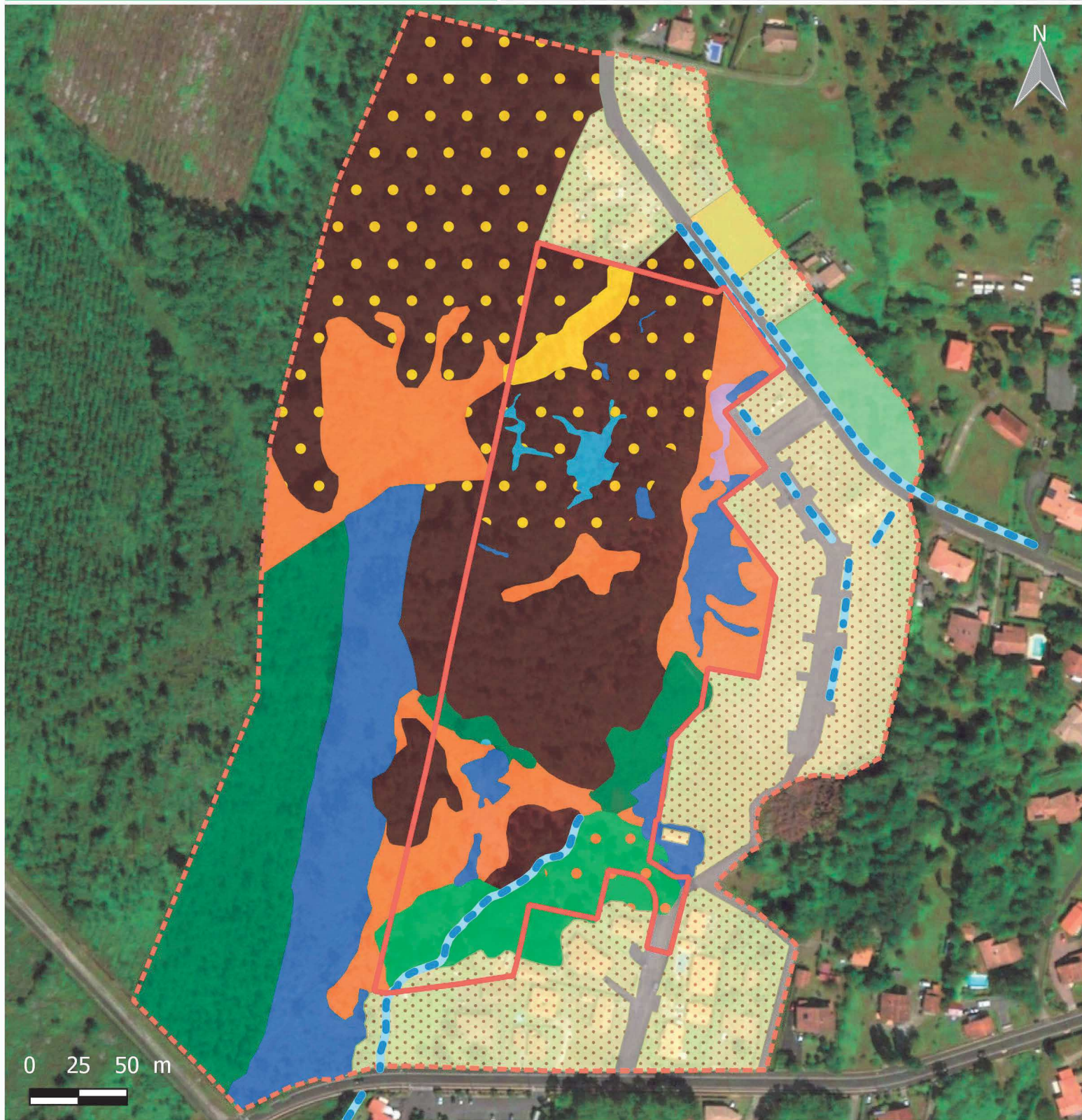
L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude et du périmètre élargi est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997). Le tableau ci-après présente les 14 habitats définis par l'étude de la végétation dont 12 dans l'emprise stricte du projet :

Tableau 1 : Habitats naturels présents sur le site d'étude et aux alentours

N°	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
Périmètre d'étude strict				
1	Lande à Molinie	31.13	/	OUI
2	Fourré à Ajonc x Lande mésohygrophile	31.85 x 31	/	NON
3	Fourré à Ajonc x Lande à Erica et Ulex	31.85 x 31.23	/	NON
4	Lande à Fougère	31.86	/	NON
5	Chênaie entretenue	41.5	/	NON
6	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	/	NON
7	Jeune plantation de Pin x Lande à Molinie	42.813 x 31.13	/	NON
8	Plantation de Pins mûture x Lande à Molinie	42.813 x 31.13	/	NON
9	Plantation de Pin mûture x Fourré à Ajonc épars	42.813 x 31.85	/	NON
10	Jeune plantation de Pin x Lande à Fougère	42.813 x 31.86	/	NON
11	Plantation de Pin mûture x Lande à Fougère	42.813 x 31.86	/	NON
12	Fossés temporaires	89.22	/	NON
Périmètre d'étude élargi				
13	Boisement mixte de feuillus	41	/	NON
14	Prairie atlantique	38.21	/	NON

Les descriptions présentées ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

La localisation et la délimitation des formations végétales répertoriées sur le site d'étude et à proximité sont indiquées sur la planche en page suivante.



Périmètre de la zone projet

Périmètre d'étude élargi

Habitats (Code CORINE BIOTOPES)


- 31.13 Lande à Molinie
- 31.85 x 31 Fourré à Ajonc x Lande mésohygrophile
- 31.85 x 31.23 Fourré à Ajonc x Lande à Erica et Ulex
- 31.86 Lande à Fougère

- 38.21 Prairie atlantique
- 41 Boisement mixte de feuillus
- 41.5 Chênaie entretenue
- 41.5 x 31.86 Chênaie acidiphile x Lande à Fougère
- 42.813 x 31.13 Jeune plantation de Pin x Lande à Molinie
- 42.813 x 31.13 Plantation de Pin mûre x Lande à Molinie

- 42.813 x 31.85 Plantation de Pin mûre x Fourré à Ajonc épars
- 42.813 x 31.86 Jeune plantation de Pin x Lande à Fougère
- 42.813 x 31.86 Plantation de Pin mûre x Lande à Fougère
- 85.3 Habitations et Jardins privés
- Route
- 89.22 Fossés temporaires

La description des différents habitats est détaillée ci-après :

❖ **1. Lande à Molinie bleue** → code CB : 31.13

Lande à Molinie		Code CB :	31.13
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	OUI
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	<p>Cet habitat est présent sur le site à de multiples endroits. Le patch le plus important se retrouve à l'Est du terrain, en limite avec le lotissement en construction.</p>		
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
<p>Cette lande à Molinie est présente sur le site sous un faciès particulièrement dégradé. En effet, bien que la Molinie bleue domine la strate herbacée, plusieurs espèces l'accompagnent en proportions non négligeables (Fougère aigle et Agrostis délicat). L'étage arbustif est faible mais contribue lui aussi à la dégradation de cette formation (Ajonc d'Europe, Saule cendré, Bourdaine, Pin maritime...). La plupart des zones enclavées dans les boisements de Pin se situent dans des dépressions qui s'engorgent sûrement en hiver.</p>			

❖ **2. Fourré à Ajonc x Lande mésohygrophile** → code CB : 31.85 x 31

Fourré à Ajonc x Lande mésohygrophile		Code CB :	31.85 x 31
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	<p>Ce fourré se retrouve sur une fine bande au Nord-Ouest du terrain.</p>		
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
<p>Cette formation se caractérise par un fourré épars à Ajonc d'Europe. La strate herbacée est, elle, beaucoup moins typique et est constituée d'un mélange de Fougère aigle, de Molinie bleue et d'Ericacées.</p>			

❖ **3. Fourré à Ajonc x Lande à *Erica* et *Ulex* → code CB : 31.85 x 31.23**

Fourré à Ajonc x Lande à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>		Code CB :	31.85 x 31.23
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	<p>Cet habitat se situe sur un patch de taille moyenne au Nord-Est du site de projet.</p>		
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
<p>Cette formation est très semblable à celle décrite précédemment mais s'en distingue par la dominance des Ericacées sur la Molinie bleue et la Fougère aigle, à la strate herbacée. Ces espèces n'en reste pas moins présente dans l'habitat en quantités non négligeables.</p>			

❖ **4. Lande à Fougère → code CB : 31.86**

Lande à Fougère		Code CB :	31.86
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	<p>Cet habitat occupe une surface considérable de la zone de projet. Les deux nappes principales se retrouvent au Nord-Est du site et au Sud-Ouest.</p>		
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
<p>Cette lande à Fougère se caractérise par une nette dominance de la Fougère aigle à la strate herbacée. On retrouve également sous les Fougères, un tapis plus ou moins dense de Molinie bleue. Tandis qu'à la strate arbustive quelques Ajoncs d'Europe ponctuent cette lande.</p>			

❖ **5. Chênaie entretenue → code CB : 41.5**

Chênaie entretenue		Code CB : 41.5
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
Cet habitat se situe au Sud du terrain de projet de part et d'autre du fossé.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Il se caractérise par une strate arborée assez dense composée de Chênes pédonculés, une très faible strate arbustive renfermant, elle aussi, des Chênes pédonculés. Et une strate herbacée, peu visible à cette saison au vu de l'abondance de feuilles mortes au sol, constituée de quelques Graminées.		

❖ **6. Chênaie acidiphile x Lande à Fougère → code CB : 41.5 x 31.86**

Chênaie acidiphile x Lande à Fougère		Code CB : 41.5 x 31.86
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
Cette Chênaie se situe à proximité de l'habitat précédent au Sud du terrain de projet.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Cette formation est très proche de celle décrit ci-dessus, et s'en distingue par une strate herbacée non entretenue dominée par la Fougère aigle, ainsi qu'en moindre proportion la Molinie bleue, la Callune et l'Agrostis délicat.		

❖ **7. Jeune plantation de Pin x Lande à Molinie → code CB : 42.813 x 31.13**

Jeune plantation de Pin x Lande à Molinie		Code CB : 42.813 x 31.13
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	Cet habitat se retrouve sur un petit patch en limite de la Plantation de Pin mûre au Sud.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Il se caractérise par une strate arbustive moyennement dense constituée de jeunes Pins maritimes et de quelques Ajoncs et Bruyères. Au sol, la Molinie bleue domine, accompagnée en moindre proportion de Bruyères à 4 angles, ciliée, cendrée, et de Callune.		

❖ **8. Plantation de Pins mûre x Lande à Molinie → code CB : 42.813 x 31.13**

Plantation de Pins mûre x Lande à Molinie		Code CB : 42.813 x 31.13
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	Cette formation se situe sur quelques patches au Nord du terrain.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Elle est constituée d'un étage arboré épars composé de Pin maritime, une strate arbustive clairsemée présentant quelques Ajoncs et jeunes Pins et un couvert herbacé dense dominé par la Molinie bleue mais également la Fougère aigle et quelques Ericacées en moindre proportion.		


❖ **9. Plantation de Pins mûture x Fourré à Ajonc épars → code CB : 42.813 x 31.85**

Plantation de Pin mûture x Fourré à Ajonc épars		Code CB : 42.813 x 31.85
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
Cette formation domine la moitié Nord du terrain de projet.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Elle est caractérisée par un étage arboré constitué uniquement de Pin maritime. La strate arbustive est moyennement dense et se compose d'Ajonc d'Europe, d'Ajonc nain, ainsi que de jeunes Pins maritimes. Tandis qu'au sol, on retrouve encore une fois une nappe de Fougère aigle assez haute qui surplombe un tapis épars de Molinie bleue et d'Ericacées.		

❖ **10. Jeune plantation de Pin x Lande à Fougère → code CB : 42.813 x 31.86**

Jeune plantation de Pin x Lande à Fougère		Code CB : 42.813 x 31.86
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
Cet habitat occupe deux patchs de taille réduite dans la moitié Sud du périmètre de projet. L'un, très petit à l'Ouest et l'autre plus conséquent en limite Est.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Cette formation est composée d'une strate arbustive dense composée de jeunes Pins maritimes et d'Ajoncs d'Europe, tandis qu'au sol, on retrouve le cortège dominant le terrain : la Fougère aigle, la Molinie bleue et les Ericacées.		

❖ **11. Plantation de Pins mûture x Lande à Fougère → code CB : 42.813 x 31.86**

Plantation de Pin mûture x Lande à Fougère		Code CB :	42.813 x 31.86
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
Cet habitat occupe une surface importante au centre du périmètre de projet.			
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
Très semblable à l'habitat « Plantation de Pin mûture x Fourré à Ajonc épars », il s'en distingue par le recouvrement moindre d'Ajonc d'Europe. Au sol, on retrouve le même cortège mixte de Fougère aigle, de Molinie bleue et d'Ericacées.			

❖ **12. Fossés temporaires → code CB : 89.22**

Plusieurs fossés temporaires serpentent ou longent le terrain de projet. Celui au Sud était partiellement en eau lors de l'investigation de terrain (14/11/2018). Il alimente une mare d'un particulier à l'extrémité Sud avant de reprendre son cheminement sous la route où il est busé. Sur la portion comprise dans l'emprise du projet, les berges sont encaissées mais de faibles hauteurs (40 à 60 cm) et présentent une végétation hygrophile par endroit (Osmonde royale, Molinie bleue, Jonc diffus...) et moins exigeante ailleurs (Arum d'Italie, Houlque laineuse...).



Figure 4 : Prise de vue du fossé au Sud (14/11/18)

b. La flore

Les investigations réalisées les 14 et 22 novembre 2018 n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées ou patrimoniales au niveau départemental, régional ou national.

Des investigations supplémentaires tout au long du cycle biologique annuel permettront d'affiner ce diagnostic.

En revanche, plusieurs espèces invasives floristiques ont été observées. Il s'agit du :

- Robinier faux-acacia (*Robinier pseudoacacia*),
- Laurier palme (*Prunus laurocerasus*),
- Sporobole tenace (*Sporobolus tenacissimus*)
- Et de la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)

Bien que ces espèces présentent des recouvrements très faibles sur le terrain de projet, elles sont tout de même à surveiller et à prendre en compte lors des travaux d'aménagement, car peuvent se multiplier massivement après les opérations de terrassement et de décapage des sols qui perturbent la banque de graines locale.

c. La faune

❖ Avifaune

Les investigations de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 15 espèces d'oiseaux. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient, étaient posés ou en vol, dans l'emprise du projet ou à ses alentours directs.

Tableau 2 : Espèces d'oiseaux contactés au cours de l'investigation de terrain

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Nom français	Nom latin					
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	LC	LC
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Annexe I	Annexe II	X	EN	NT
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC	LC

- **Statut UICN** - LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; EN = En Danger
- **Directive Oiseaux - Annexe I** = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

La plupart de ces espèces sont largement répandues sur le territoire et peuvent être fréquemment observées. Pour autant, neuf sont protégées au niveau national au titre des individus et des habitats de reproduction et de repos.

Un individu mâle de **Fauvette pitchou**, espèce protégée nationalement, classée « **En Danger** » en France, « Quasi-menacée » dans le Monde, inscrite à l'Annexe I de la Directive Habitats et à l'annexe II de la convention de Berne, a été contacté lors des deux passages.

La fiche ci-après décrit les caractéristiques de l'espèce, son état de conservation à différentes échelles ainsi que son statut sur site.

A noter qu'un inventaire à cette période de l'année, ne permet de visualiser qu'un cortège d'espèces sédentaires ou hivernantes. Des investigations supplémentaires (printemps et été) permettraient de mieux évaluer la diversité avifaunistique du site. Les plantations de Pin mûres sont, par exemple, favorables à la nidification du Milan noir et un passage entre mars et mai permettrait de vérifier si l'espèce niche dans ces boisements. Dans l'état actuel, les investigations automnales n'ont pas permis de relever de nid de cette espèce et ce type d'habitat reste très abondant dans les Landes. Pour le moment, le Milan noir ne sera donc pas pris en compte dans l'analyse des enjeux.

➤ **Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)**

Statuts de protection de l'espèce

La Fauvette pitchou bénéficie d'une protection nationale, elle est également inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne ainsi qu'à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Elle est listée « EN » (En danger) au sein de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.



Figure 5 : Répartition de la Fauvette pitchou à l'échelle nationale (Source : INPN)

Répartition de l'espèce

En France, cette espèce se répartit sur la moitié ouest du territoire ainsi que sur le pourtour méditerranéen, Corse comprise. Elle est cependant absente des territoires du nord-ouest à partir de la Normandie.

En Aquitaine, l'espèce est globalement bien répartie le long du littoral, et moins présente dans les terres. Il est possible de l'observer dans l'ensemble du massif forestier des Landes

de Gascogne au sein des habitats qu'elle affectionne. On la retrouve jusqu'à environ 500 m d'altitude en moyenne montagne.

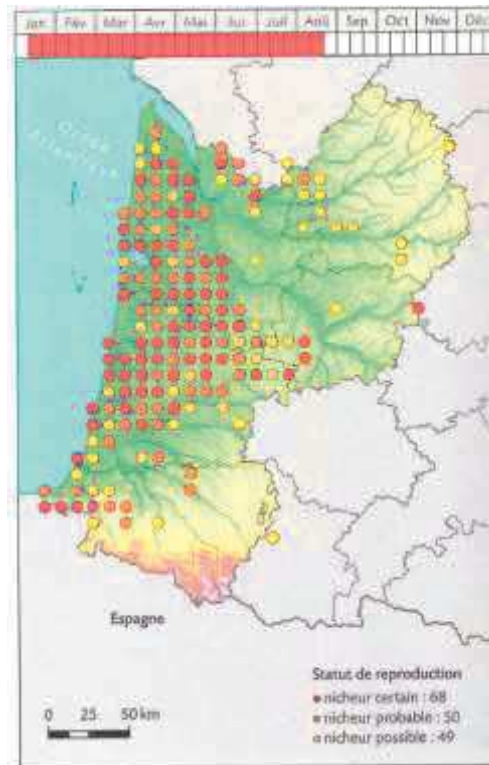


Figure 6 : Répartition de la Fauvette pitchou à l'échelle régionale (Source : Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, 2015)

Habitat et écologie

La Fauvette pitchou fréquente en majorité les paysages landicoles, de bruyères, d'ajoncs de genêts ou de ronciers du moment que l'ensoleillement est favorable. Ainsi, on la rencontre peu au sein des boisements âgés où le recouvrement est plus important. Les landes humides à Molinie bleue, lorsqu'elles ne sont pas gorgées d'eau l'hiver peuvent aussi être utilisées pour la nidification.

Les couples se forment en hiver et sont sédentaires. Les premières pontes sont recensées à partir de la fin du mois de mars avec une période de nourrissage débutant fin avril ou peu avant. Il est possible d'observer une deuxième ponte au début du mois d'août. Les nids sont façonnés à même le sol et parfois jusqu'à 80 cm de hauteur lorsque l'espèce niche au sein de ronciers.

Tendance des populations

En France, on dénombre entre 150 000 et 600 000 couples nicheurs, soit la plus grande concentration à l'échelle européenne. Les populations sont réputées assez stables, mais l'espèce est très sensible aux variations climatiques et les hivers rigoureux peuvent décimer une population. Elle est assez commune au niveau des Landes de Gascogne.

La tendance est à la baisse en ce qui concerne les populations européennes et les estimations montrent une baisse nette des effectifs au niveau national (programme STOC-EPS). La France et les Landes de Gascogne représentent un bastion de l'espèce, et les effectifs sont relativement stables, mais très exposés aux hivers rudes sur le littoral aquitain.

Statut sur site

Lors des deux investigations de terrain réalisées dans un intervalle de temps réduit (14/11 et 22/11), **un individu a été contacté à chaque visite près de la jeune plantation de Pin x Lande à Fougère à l'Est du projet (Prise de vue ci-dessous). A cette période de l'année, il est impossible d'établir le statut, nicheur ou non, de l'espèce sur site. Pour autant, son contact à deux reprises au même endroit nous indique au moins que l'individu utilise actuellement des habitats du terrain pour se reposer et se nourrir en dehors de la période de reproduction.**



Figure 7 : Prise de vue de la Fauvette pitchou sur site (Source : ENVOLIS)

Un passage à la période de nidification (avril-août) serait nécessaire pour déterminer si l'espèce utilise les habitats qui composent le site pour se reproduire. **En l'état actuel, des habitats potentiellement favorables à sa reproduction existent dans l'emprise du projet mais sont, soit sur des surfaces réduites : Jeune plantation de Pin x Lande à Molinie, Jeune plantation de Pin x Lande à Fougère, Fourré à Ajonc x Lande mésohygrophile et Fourré à Ajonc x Lande à Erica et Ulex, soit ne sont pas typiques de ce que la Fauvette utilise fréquemment (fourré arbustif dense et bien ensoleillé) : Plantation de Pin mûre x Fourré épars à Ajonc.**

L'espèce, qui est sédentaire, reste souvent sur son lieu de reproduction à la période automne-hiver. Mais si les ressources alimentaires ou la chaleur viennent à manquer, elle peut aussi se déplacer à une distance limitée autour de son site de nidification.

Les habitats les plus favorables à sa reproduction, ainsi que les points de contact avec l'espèce sont présentés sur la cartographie totale de la faune d'intérêt.

❖ Mammifères

Lors des prospections de terrain, des traces de présence (restes alimentaires) d'Ecureuil roux ont été détectées. Ses statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant :

Mammifères		Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC

- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale - Article 2** = interdit sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

L'espèce est commune des milieux boisés dominé par le Pin maritime et est largement répandue sur le territoire national, régional et local. Elle n'est pas d'intérêt patrimonial mais bénéficie d'une inscription à l'annexe III de la Convention de Berne et d'une protection au niveau national.

Il faut noter que même en l'absence de traces de présence d'autres mammifères, les milieux qui composent le site d'étude sont susceptibles de renfermer de nombreuses espèces de mammifères telles que le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), la Genette commune (*Genetta genetta*), la Fouine (*Martes foina*) ou encore le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*).

Au sein du périmètre du projet, un arbre présentant des cavités pouvant potentiellement servir au gîte des chiroptères a été recensé. Il s'agit d'une chandelle de Pin maritime piquetée de trous de Pics. Les prises de vue de cet arbre figurent ci-dessous.



Figure 8 : Prises de vue de l'arbre présentant une potentielle cavité à Chiroptères (Source : ENVOLIS)

Les cavités arboricoles de Pics sont favorables au gîte de plusieurs espèces de Chiroptères comme les Noctules, ou plus rarement les Murins et les Pipistrelles. Les conditions optimales pour que des cavités arboricoles de ce type conviennent aux chauves-souris reposent sur le positionnement de celles-ci au-dessus du trou de Pic (voir la figure ci-dessous) et sur leur bonne isolation thermique. **Ici, l'arbre ne présente pas de lésion particulière près des trous de Pics et semble bien isolé. La potentialité d'accueil de Chiroptères de cet arbre est donc assez forte.**

Une inspection des cavités à l'endoscope et un passage en été permettraient de statuer sur l'usage ou non de cet arbre par les chauves-souris.

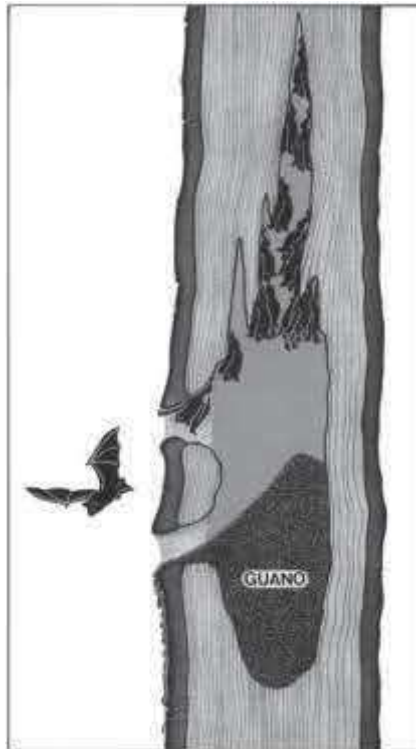


Figure 9 : Coupe schématique longitudinale montrant la structure interne d'un gîte à trous de Pics (Source : PENICAUD, Chauves-souris arboricoles en Bretagne, 2000)

❖ Reptiles et amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens ou de reptiles n'a été observée lors des investigations du 14 et 22 novembre 2018. Ce constat est cohérent avec les périodes d'hibernation de ces taxons qui ne sont pas visibles à cette saison.

Pour autant, certains habitats du site forment une mosaïque favorable aux amphibiens mêlant habitat de reproduction (fossés temporaires) et habitat d'hivernage (Boisement de feuillus) pour plusieurs espèces protégées comme la Grenouille agile, le Triton palmé, la Salamandre tachetée ou encore le Triton marbré.

Un passage nocturne en période de reproduction (février-avril) permettrait d'évaluer le cortège d'espèces qui fréquente cette mosaïque.

Concernant les reptiles, la quasi-totalité des habitats est favorable à la reproduction et au repos des espèces ubiquistes comme le Lézard des murailles ou la Couleuvre verte et jaune, un passage à la belle saison, une journée ensoleillée, permettrait de déterminer leur présence sur site ou non.

❖ Entomofaune

Lors des prospections de terrain, 2 espèces de Lépidoptères et 2 espèces d'Odonates très communes en Aquitaine et en France ont pu être recensées. Celles-ci ont été rencontrées dans les milieux ouverts, en lisière d'habitats et au niveau des chemins sableux.

Une espèce invasive, le Frelon asiatique a également été observée dans les jardins privés qui bordent le terrain de projet.

Les statuts de ces espèces sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom français	Nom latin	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des espèces de France	Liste rouge européenne de l'IUCN
Lépidoptères						
Souci	<i>Colias crocea</i>	/	/	/	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	/	LC	LC
Odonates						
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	/	/	/	LC	LC
Sympetrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	/	/	/	LC	LC
Hyménoptères						
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>	/	/	/	/	/

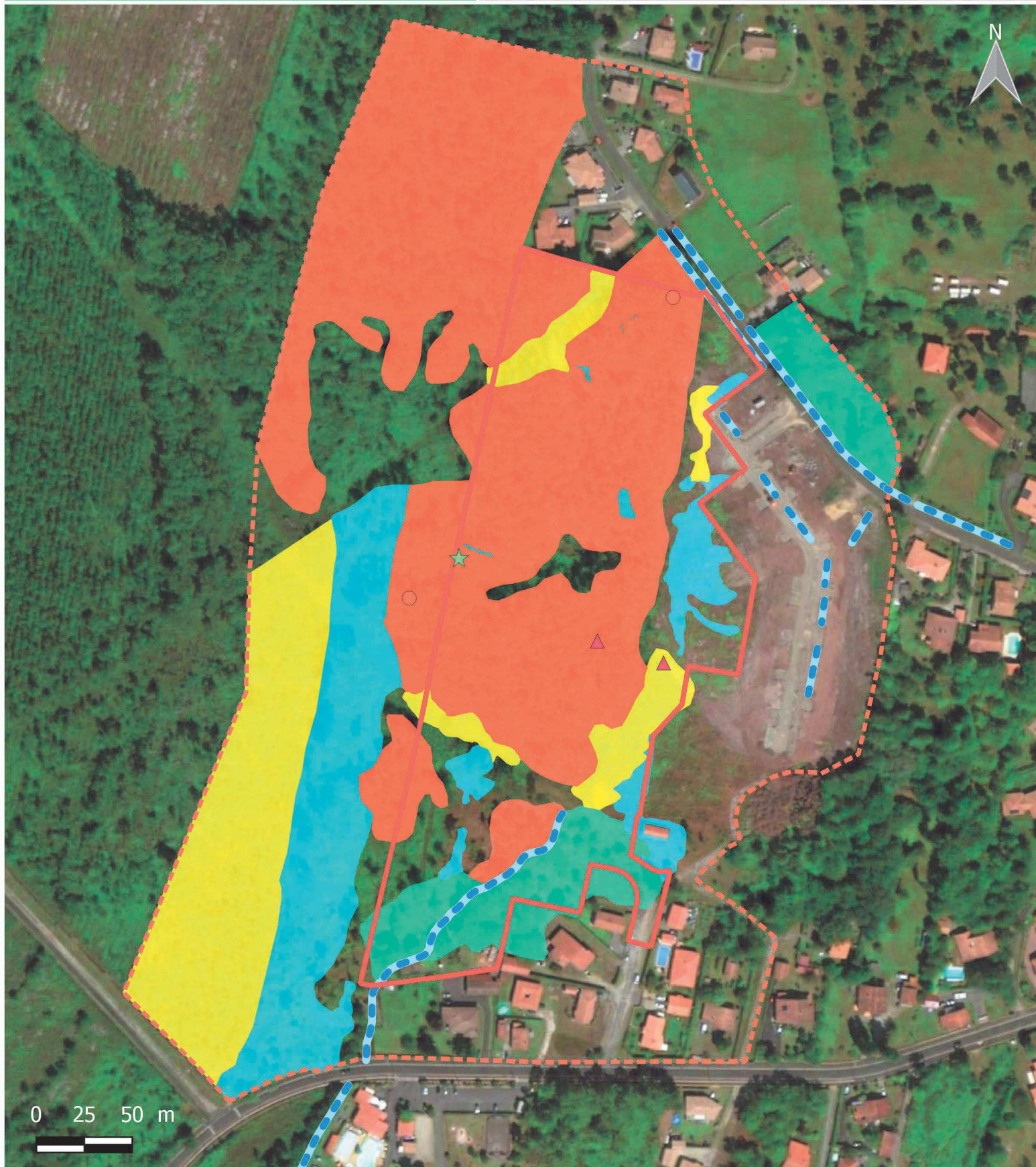
- Statut de conservation UICN - LC = Préoccupation Mineure


Bien que quelques espèces de chaque ordre aient pu être observées, la période d'inventaire n'était pas favorable à l'observation de nombreuses espèces qui passent l'hiver sous forme larvaire (aquatique, souterraine...). Des inventaires supplémentaires au printemps et en été seraient nécessaires pour appréhender l'entomofaune qui évolue sur site.

Réaliser un inventaire entre mi-juin et mi-juillet permettrait notamment de déterminer la présence ou non du Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*) sur site, un papillon protégé en France et en Europe où son statut biologique est « en Danger ».

La majeure partie du cycle de vie de cette espèce se déroule généralement dans les Landes à Molinie bleue, un habitat présent sur un peu moins de 3000 m² dans l'emprise du projet. Ces landes, celles à proximité immédiate (à l'Ouest) et l'abondance globale de Molinie bleue sur site forment une mosaïque favorable à la reproduction et au repos du Fadet des Laïches.

Ainsi les habitats favorables au cycle de vie de l'espèce sur site sont les Landes à Molinie bleue, mais il reste possible de le retrouver dans les Plantations de Pin matures x Lande à Molinie et dans les Jeunes Plantations de Pin x Lande à Molinie.



 Périmètre de la zone projet


 Périmètre d'étude élargi

 Fossés favorables à la reproduction des amphibiens

Habitats favorables à la reproduction et/ou au repos de la faune d'intérêt

 Habitat favorable à l'hivernage des amphibiens

 Habitat favorable à l'Ecureuil roux

 Habitat favorable au Fadet des Laïches

 Habitat favorable à la Fauvette pitchou

Points de contact avec la faune

 Fauvette pitchou

 Ecureuil roux

 Arbre à cavité favorable aux Chiroptères



Volet B :
Synthèse du diagnostic

III. EVALUATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À L'ÉCHELLE DU PROJET

1. EVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESTIMATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

La hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats est détaillée ci-après :

Tableau 3 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats

Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Rareté	Etat de conservation	Intérêt patrimonial	Enjeu de conservation
Périmètre d'étude strict						
Lande à Molinie	31.13	/	CC	Moyen	Fort	Fort
Fourré à Ajonc x Lande mésohygrophile	31.85 x 31	/	CC	Bon	Fort	Fort
Fourré à Ajonc x Lande à Erica et Ulex	31.85 x 31.23	/	CC	Bon	Fort	Fort
Jeune plantation de Pin x Lande à Molinie	42.813 x 31.13	/	CC	Bon	Fort	Fort
Jeune plantation de Pin x Lande à Fougère	42.813 x 31.86	/	CC	Moyen	Fort	Fort
Chênaie entretenue	41.5	/	C	Moyen	Moyen	Moyen
Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	/	C	Bon	Moyen	Moyen
Plantation de Pins mûre x Lande à Molinie	42.813 x 31.13	/	CC	Moyen	Moyen	Moyen
Plantation de Pin mûre x Fourré à Ajonc épars	42.813 x 31.85	/	CC	Moyen	Moyen	Moyen
Fossés temporaires	89.22	/	CC	Bon	Moyen	Moyen
Lande à Fougère	31.86	/	CC	Moyen	Faible	Faible
Plantation de Pin mûre x Lande à Fougère	42.813 x 31.86	/	CC	Moyen	Faible	Faible
Périmètre d'étude élargi						
Boisement mixte de feuillus	41	/	C	Moyen	Moyen	Moyen
Prairie atlantique	38.21	/	CC	Faible	Moyen	Faible

- **Rareté** = CC (Très commun), C (Commun)

2. CARACTERISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE DE PROJET

Habitats justifiant d'un enjeu FORT

Des enjeux de conservation forts concernent plusieurs habitats sur le site du projet. Il y a tout d'abord la « **Lande à Molinie (Code CB : 31.13)** » qui se voit attribuer cet enjeu vis-à-vis de ses fonctionnalités et services rendus en tant que zone humide (régulation des pollutions et des nutriments, stockage des eaux...) et car elle forme un habitat de reproduction et de repos favorable au **Fadet des Laïches**, espèce protégée à enjeu de conservation fort.

La plupart, celles situées dans des zones dépressionnaires, peuvent également former des **mares temporaires** en période de hautes eaux et ainsi constituer un **habitat de reproduction pour les amphibiens**.

Les quatre autres habitats présentant un enjeu de conservation fort, c'est-à-dire les formations mixtes de **fourrés à Ajonc** et les **jeunes plantations de Pin**, se voient attribuer cet enjeu principalement car ils constituent des habitats favorables à la reproduction et au repos de la **Fauvette pitchou**, espèce protégée à enjeu de conservation fort. La **jeune plantation de Pin x Lande à Molinie** constitue également une zone potentiellement favorable au Fadet au moins comme corridor.

Habitats justifiant d'un enjeu MOYEN

Les « **Fossés temporaires (Code CB : 89.22)** » du site portent un enjeu moyen de conservation car ils peuvent permettre la reproduction d'Amphibiens, d'Odonates... S'ils sont en eau assez longtemps aux périodes favorables à chaque taxon.

La « **Chênaie entretenue (Code CB : 41.5)** » et la « **Chênaie x Lande à Fougère (Code CB : 41.5 x 31.86)** » portent un enjeu moyen, principalement au vu de leur capacité d'accueil en amphibiens l'hiver. En effet, plusieurs espèces d'amphibiens protégées sont susceptibles de se reproduire dans le fossé au Sud, et ces Chênaies se trouvent à proximité immédiate de cette entité. Ceci forme une mosaïque optimale pour les amphibiens, qui n'ont ainsi pas de migration importante et dangereuse à réaliser (traversée d'axe routier, exposition plus importante à la prédation...). Ces formations étant bien en place, elles permettent également par leur vaste réseau racinaire une fixation durable des sols et une diminution de l'érosion de ceux-ci.

L'habitat « **Plantation de Pin mûre x Lande à Molinie** » présente un enjeu de conservation moyen au vu du potentiel corridor écologique qu'il forme pour le Fadet des Laïches. De plus, on y retrouve également quelques dépressions susceptibles d'être favorables à la reproduction des amphibiens si elles sont en eau à la période propice.

La « **Plantation de Pin mûre x Fourré à Ajonc épars** » se voit, elle, attribuer un enjeu moyen de par sa nature permettant au moins le transit et l'alimentation de la Fauvette pitchou. En effet, bien que son couvert arbustif ne soit potentiellement pas assez dense pour permettre à l'espèce d'y nicher, l'abondance d'Ajonc permet tout de même à la Fauvette de s'y nourrir et s'y reposer.

Habitats justifiant d'un enjeu FAIBLE

Les milieux restants (**Lande à Fougère et Plantation de Pin mûre x Lande à Fougère**) ont un **enjeu de conservation faible** car ils sont très communs, et abritent une diversité floristique assez pauvre. Ainsi, leur potentiel en termes de niches écologiques s'avère réduit. Il s'agit cependant d'habitats favorables à la faune commune, qui y trouvera zones de repos, de chasse et de reproduction.

De manière générale, les enjeux principaux du site concernent donc :

- **Les formations arbustives denses et bien ensoleillées favorables à la reproduction de la Fauvette pitchou, espèce protégée présente sur site en dehors de la période de nidification ;**
- **Les landes à Molinies bleues, zones humides aux multiples fonctionnalités, favorables à la reproduction et au repos du Fadet des Laïches, dont la présence pourra être déterminée par un inventaire estival ;**
- **Et un arbre à cavité, favorable au gîte des Chiroptères.**

A noter que cette analyse des enjeux dresse une évaluation incomplète au vu de la période d'inventaire, et que celle-ci pourra être affinée voire modifiée après des inventaires supplémentaires (printanier, hivernal et estival).

